

25.—Total général de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1951^a

NOTE.—On peut obtenir les chiffres de 1949 et 1950 du Département des assurances à Ottawa.

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur le 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Règlements (net)
	\$	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes (vie)—				
Fédérales.....	2,061,493,344	17,336,728,401	450,740,239	163,586,571
Provinciales.....	107,700,523	491,349,829	11,824,455	3,379,603
Sociétés mutuelles canadiennes—				
Fédérales.....	46,775,968	275,233,757	3,521,286	4,496,882
Provinciales.....	26,068,018	217,383,744	4,982,047	3,347,638
Compagnies britanniques (vie).....	65,773,248	391,382,883	9,205,784	2,784,449
Compagnies étrangères (vie).....	545,751,908	5,036,207,593	121,795,713	42,083,951
Sociétés mutuelles étrangères.....	12,876,327	128,050,046	3,223,381	1,527,242
Total général.....	2,866,439,336	23,876,336,253	605,292,905	221,206,336

Section 3.—Assurance-responsabilité

Depuis 1875, l'assurance-responsabilité a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 révèle que le nombre de compagnies autorisées à souscrire de l'assurance contre les accidents, de fidélité du personnel, contre le bris de glace et contre les explosions de chaudières à vapeur, — les quatre seuls genres d'assurance-responsabilité souscrite alors, — était respectivement de 5, 3, 1 et 1. Le rapport de l'année 1951 indique que l'assurance-responsabilité au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 25 autres genres d'assurance souscrite par les compagnies à charte fédérale. En 1880, dix compagnies s'occupaient d'assurance-responsabilité; en 1951 il y en a 292 dont 70 canadiennes, 78 britanniques et 144 étrangères, et 206 d'entre elles souscrivent aussi de l'assurance-incendie. En outre, 19 sociétés de secours mutuels souscrivent de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et trois sociétés de secours mutuels ne souscrivent que de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie.

Le tableau 27, qui fait la répartition des affaires en ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et à charte provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-incendie, les compagnies à charte fédérale prennent la majeure partie des affaires (soit environ 90 p. 100).

Étant donné, comme on l'a vu, que la plupart des compagnies qui s'occupent d'assurance-responsabilité au Canada souscrivent aussi l'assurance-incendie, leur actif, leur passif, leurs recettes et leurs dépenses figurent dans la statistique financière des compagnies d'assurance-incendie à la section 1, sous-section 3, du présent chapitre. Le tableau 28, p. 1206, contient des chiffres semblables pour toutes les opérations des compagnies canadiennes d'assurance-responsabilité et pour celles des compagnies britanniques et étrangères au Canada qui se limitent à l'assurance autre qu'incendie et vie. En 1951, on compte 17 compagnies canadiennes, 6 compagnies britanniques et 63 compagnies étrangères qui se limitent au même domaine.

L'assurance-automobile a fait bonne figure pendant la guerre, avec une proportion de perte d'environ 45 p. 100. La proportion est légèrement moindre que celle d'avant-guerre à cause de la diminution de la circulation; depuis la fin des hostilités, cependant, la situation est moins favorable et la proportion, en 1951, est de 62 p. 100 environ.

En 1950, l'assurance contre la grêle a connu 20 p. 100 de pertes, mais en 1951, la proportion a augmenté à 41 p. 100.